



A compter du lundi 22 juin 2020

Inscriptions à la restauration scolaire et à la garderie (matin et soir)

➤ Restauration scolaire :

- Compte-tenu des très courts délais de commande auprès de notre prestataire ISIDORE **le lundi 22 juin 2020 et le mardi 23 juin 2020**, les enfants qui mangeront au restaurant scolaire devront apporter dans un sac isotherme nominatif :

Leur repas froid, avec leurs couverts, leur gobelet et une bouteille.

- A compter **du jeudi 25 juin 2020 et jusqu'au vendredi 03 juillet 2020 inclus**, un repas froid ou chaud sera fourni quotidiennement par notre prestataire habituel, ISIDORE.

Il est demandé aux parents **d'inscrire très rapidement leur(s) enfant(s)** auprès des services municipaux de la Ville de GODERVILLE à l'adresse mail suivante : varniere.goderville@wanadoo.fr

Pour chaque enfant inscrit, merci de mentionner sa classe.

IMPORTANT : même pour les journées du lundi 22 juin 2020 et mardi 23 juin 2020, la collectivité a besoin de recenser le nombre d'enfants attendus au restaurant scolaire.

Cette donnée est cruciale pour organiser au mieux le temps de restauration.

➤ Garderie (matin et soir) :

- A compter **du lundi 22 juin 2020 et jusqu'au vendredi 03 juillet 2020 inclus**, il est demandé aux parents **d'inscrire très rapidement leur(s) enfant(s)** auprès des services municipaux de la Ville de GODERVILLE à l'adresse mail suivante : varniere.goderville@wanadoo.fr.

IMPORTANT : merci de préciser si l'accueil se fera uniquement le matin et/ou le soir et de mentionner pour chaque enfant inscrit sa classe.

Cette donnée est cruciale pour organiser au mieux ces deux temps d'accueil.

Une lettre d'information plus détaillée concernant la reprise de l'école le 22 juin prochain, pour tous les élèves scolarisés en école maternelle et élémentaire vous sera communiquée très prochainement par les directrices des établissements scolaires et sur le site internet de la Ville.

Je vous prie de croire, Chers parents, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Frédéric CARLIERE

